

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FRANCE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions qui prévalent sur toutes conditions d'achat sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, les conditions générales constituent le socle de la négociation commerciale. En acceptant notre devis, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ventes reproduites sur tous nos documents, et accepte qu'elles fassent la loi des parties, sauf accord écrit de notre part. Le fait de renoncer à l'application stricte ou de déroger à l'une des clauses des conditions stipulées ci-après n'entraînera en aucun cas renonciation aux autres clauses qui conservent leur valeur.

1. VALIDITÉ D'UNE OFFRE ET PRISE DE COMMANDE

Sauf indication contraire, une offre est valable en ce qui concerne sa consistance, ses prix et ses délais pour une durée de validité définie sur le devis. Toute commande doit être acceptée par nous au moyen d'un accusé de réception de commande. Une commande ne peut être annulée que sur notre accord exprès. Pour toute annulation de matériel commandé il sera facturé :

- pour le matériel tarifé : 30 % de sa valeur H.T

- pour le matériel spécial : la valeur H.T prorata temporis du délai entre date de commande et date d'annulation.

Nous nous réservons le droit de modifier en fonction de l'évolution technique, sans avis préalable, les modèles commandés. L'acheteur a la possibilité de mentionner spécialement les caractéristiques du matériel auxquelles il subordonne son engagement.

Ne sont considérés comme contractuels que les documents inclus au contrat signé par les parties ou mentionnés explicitement dans nos devis.

2. ÉTUDES ET DEVIS

Le client est tenu de vérifier que les caractéristiques de nos produits sont compatibles avec l'utilisation envisagée, la société Girodin-Sauer ne pouvant être tenue pour responsable de toute erreur ou manquement à ces obligations.

Dans les autres cas les contrats auront la qualification de contrats d'entreprises et les obligations qui en découlent s'appliquent, en particulier celle d'informer.

Les plans et documents techniques et toute autre information technique reçus par une partie ne seront pas utilisés, sans l'accord de l'autre partie, à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été prévus. Sans le consentement de la partie qui les soumet, ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins ou copiés, reproduits, transmis ou communiqués à un tiers.

3. LIVRAISON

Nous nous efforçons d'assurer une livraison dans les délais indiqués dans nos accusés de réception, sachant que ces délais sont donnés à titre indicatif, mais ne peuvent être considérées comme un engagement absolu. En outre, les délais ne commencent pas à courir tant que nous ne sommes pas en possession de toutes les informations et documents définitifs du client. Les retards éventuels ne donnent lieu à des dommages et intérêts qu'en cas d'accord préalable par écrit. Ils ne peuvent être supérieurs à 5% de la valeur du lot. Même en cas d'un tel accord, notre responsabilité est dérogée pour tous les cas de force majeure tels que grèves, incendies, défaillance du fournisseur, etc..

En toute hypothèse, notre obligation de livraison dans les délais est suspendue si l'acheteur n'est pas à jour de ses obligations à notre égard.

4. TRANSPORT

La responsabilité et les coûts du transport et de la manutention sont définis suivant les termes de transport de l'offre commerciale

Dans tous les cas, il appartient à l'acheteur de vérifier à l'arrivée la conformité des matériels au contrat et d'exercer, en cas de manquant ou d'avarie, les recours contre le transporteur.

5. RÉCLAMATION

Toute réclamation, pour être valable, doit nous être notifiée dans les quarante huit heures qui suivent la réception des colis. Aucun retour ou échange de marchandises ne pourra être effectué sans notre consentement par écrit.

Tout retour en nos usines pour expertise retour ou échange se fera franco de port et d'emballage. Aucun colis arrivant en port dû ne sera accepté. Notre responsabilité se limite à l'échange pur et simple des marchandises reconnues défectueuses ou à notre choix, au remboursement de la valeur facturée.

6. PRIX

Nos prix sont ceux des tarifs en vigueur au moment de la commande et ceux des devis. Les prix portés sur les catalogues, prospectus, tarifs, schémas ou annexes libres sont donnés à titre indicatif.

Aucun rabais, remise, ni ristourne ne sera consenti sur le chiffre d'affaires, sauf accord particulier.

Le minimum de commande est fixé à 100 €HT plus frais de transport.

7. RÉVISION DES PRIX

Nos prix sont susceptibles d'être révisés d'après les conditions économiques en vigueur à la date des devis.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf dérogation, les conditions de règlement sont les suivantes, 30 jours après date de livraison ou d'exécution du service sans escompte après ouverture de compte.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

9. RETARD OU DEFAT DE PAIEMENT

A défaut de paiement de toute ou partie du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute voie d'action. Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard au taux annuel de 20 % et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement. A défaut de paiement 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur, sans préjudice de notre droit de demander par voie de requête ou de référé, la restitution des marchandises sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

10. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Notre société conserve la propriété des équipements fournis jusqu'à parfait paiement de ceux-ci dans le cadre des conditions de paiement contractuelles. En cas de redressement judiciaire ou liquidation des biens de l'acheteur, notre société aura le droit de revendiquer la propriété des équipements vendus si ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'un complet paiement. En ce cas, nous conserverons à titre de dommages et intérêts les acomptes versés.

11. CONDITIONS DE GARANTIE

Sauf clauses particulières, les marchandises livrées sont garanties 1 an à dater de la livraison contre tout vice de matière ou de fabrication.

La garantie ne sera pas assurée si l'utilisateur ne se conforme pas aux prescriptions d'utilisation, d'entretien et d'installation telles qu'elles figurent dans les notices, s'il utilise des pièces détachées non d'origine, ou si il apporte sans accord préalable des modifications aux appareils, ensembles ou accessoires.

La durée de garantie des réparations effectuées par nos techniciens est fixée à six mois après leur exécution. Les pièces remplacées au titre de la garantie deviennent la propriété du fournisseur qui a assuré sa garantie. La garantie des pièces détachées est soumise à des conditions de stockage adaptées et à la durée d'utilisation fixée par les notices d'entretien.

12. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige entre le vendeur et l'acquéreur, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Versailles.

Cette clause n'est convenue que dans le seul intérêt du vendeur qui peut y renoncer.